

Expérimentation

« Parcours en protection de l'enfance »

Projet national piloté par l'ODAS

(Observatoire National de
l'Action Sociale Décentralisée)



Réunion de synthèse du 14 avril 2004



Conseil Général



Ministère de la Justice



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
DU LOIRET

I - Objectif de l'expérimentation :



Evaluer un outil ayant pour finalité de faciliter aux professionnels la prise en charge des enfants, en leur permettant d'avoir rapidement les grandes étapes du parcours du jeune.

II – Pourquoi réaliser une feuille de route du parcours de l'enfant ?



Un problème de lisibilité relevé, lors de différentes études par l'ODAS et la grande majorité des départements lors de différentes études



Une nécessité de créer un outil sur le parcours de l'enfant, mise en évidence par l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales)



La feuille de route : pour un partenariat efficace au service de l'enfant et des professionnels.

Une difficulté :

Une image fragmentée et incomplète du parcours de l'enfant

Une solution :

Un partenariat réel et une collaboration efficace de l'ensemble des structures concernées par le dossier de l'enfant

Un outil :

La feuille de route du parcours de l'enfant

Un objectif commun :

Améliorer la lisibilité du parcours de l'enfant





**FEUILLE DE ROUTE « Parcours en Protection de l'enfance »
(à conserver dans le dossier ASE)**

Département :

Nom et prénom de l'enfant : _____
 Date et lieu de naissance : _____
 Sexe : _____
 Séquence du _____ au _____

Origine de la prise en charge éducative pour la séquence de parcours considérée :

1- INFORMATION PARVENUE A L'ASE

2- SAISINE DIRECTE DU PROCUREUR

Date de l'information de l'ASE : _____

Date de la saisine du Procureur: _____

Décision de l'ASE :

Date de la décision Judiciaire: _____

Signalement au Procureur

Date du signalement : _____

Date de la décision judiciaire : _____

3 - AUTRE ORIGINE PRECISER :

Mesure administrative

Date de la décision : _____

4 - ORIGINE INCONNUE _____

Ordre chronologique des mesures éducatives prises pour l'enfant au cours de la séquence considérée :
(se référer à la nomenclature et aux consignes jointes)

1	Première mesure éducative prise pour l'enfant ^(A) :		
	Date de mise en oeuvre	Date de fin	Motif de fin de mesure éducative ^(B) :
Types de résidence de l'enfant ^(F)	Date de début	Date de fin	Motif de changement de type de résidence :
.....	
.....	
.....	
Mesures éducatives concomitantes prises pour l'enfant ^(A)	Date de mise en oeuvre	Date de fin	Motif de fin de mesure éducative ^(B) :
.....	
.....	
.....	
Autres types de mesures prises pour l'enfant ^(C) (datées):			
Mesures prises pour la famille ^(D) (datées) :			
Evènements familiaux et personnels ^(E) (datés):			

Analyse technique de la feuille de route : les grands points
(toutes les remarques seront reprises dans le document
finale de la synthèse départementale)

Partie Haute de la feuille :

Facile à remplir, il manque néanmoins pour certains les noms des membres de la famille et leur lieu de domiciliation.

Certains aimeraient également y voir figurer la personne en responsable de l'autorité parentale.

Partie sur l'origine de la prise en charge :

Ni assez claire, ni assez explicite pour la majorité des partenaires, et à modifier fortement pour certains (DDPJJ notamment).

Il s'agit de la partie qui, techniquement, a posé le plus de problème.

Cadre sur la mesure éducative :

- Les grandes lignes de la mesure sont faciles à obtenir et à remplir. Néanmoins il manque pour certains le motif qui est à l'origine de cette mesure, et le nom des lieux de placements ou du service ayant exercé la mesure (pour pouvoir les contacter).

- Pour les autres types de mesures prises pour l'enfant (C), les mesures prises pour la famille (D), et les événements familiaux et personnels (E), techniquement ces parties sont beaucoup plus difficile à remplir du fait des interlocuteurs à mobiliser et/ou de la non connaissance de ces informations.

Néanmoins, la carence d'un item sur le suivi psychologique a été relevée, tout comme celle sur les abus sexuelles.

Remarque : la demande pour mettre cet outil sous la forme informatique a été soulevée plusieurs fois.



La question de la charge de travail

Le temps de familiarisation avec l'outil a été assez important, du fait notamment des imperfections techniques de l'outil (d'où la démarche expérimentale pour les corriger)

Un temps de remplissage variable :

- en fonction du partenaire et de l'information qu'il détient sur la situation du jeune
- en fonction de la complexité de la situation (doubles mesures, provenance d'un autre département, jeune mineur isolé, jeune immigré).



De quelques minutes à 30 voir 45 minutes pour certains cas.

Durée du remplissage :

- rapide pour le début de la feuille (jusqu'à la double mesure)
- plus lente, voir longue pour la recherche des informations en C, D, E. (contexte personnel et familial du jeune).

Les partenaires s'accordent à dire que en dehors de l'expérimentation le remplissage des feuilles sera plus rapide :

- car pas de recherche a posteriori, mais un remplissage en « temps réel », et donc ne prenant que quelques minutes pour mentionner un nouvel élément.
- notamment si les corrections techniques sont apportées.

Tous s'accordent à dire qu'il s'agit d'une charge de travail en plus.

Mais analyse complétée par certains qui mettent en avant le gain de temps parfois considérable que cela leur fera gagner.



La recherche de l'information et sa transmission

D'une manière globale l'outil vise à répondre à une carence avancée par les professionnels sur le parcours de l'enfant. Actuellement certaines situations permettent de part leur simplicité de réaliser ce travail. Mais cela demande un effort en se replongeant dans le dossier et un travail d'investigation. Parfois cet effort est encore plus conséquent, voir abouti à une vision en pointillée du parcours de l'enfant. L'idée de mettre en place un outil retraçant le parcours de l'enfant fait l'unanimité.

Outre le parcours, les informations concernant l'enfant et son environnement familial sont pour certains partenaires peu connues lors de la prise en charge. Amenant ainsi ces derniers à réaliser un travail d'investigation plus ou moins fastidieux.

La transmission et l'échange d'information varient beaucoup en fonction du relationnel. Ainsi, les échanges UTS-établissements varient d'une UTS et d'un établissement à l'autre. De plus, le lien ASE- PJJ dans l'échange d'information n'est pas spontané – naturel, voir quasi nul dans certains dossiers.

Par conséquent chacun s'accorde à reconnaître que tout le monde va « à la pêche aux informations », que « institutionnaliser » ces échanges peut être source de crispation, mais que pour la majorité cela pourra dégager des gains de temps et donc améliorer la prise en charge de l'enfant. Et ce aussi bien si la feuille trace simplement les grandes lignes ou parcours, si elle mentionne plus d'informations.

Une partie des partenaires visualise cet outil, après corrections et choix de l'informations à mentionner, comme un facilitateur pour leur travail, pour améliorer les rapports entre partenaires, et permettre de replacer la problématique de l'enfant au centre des discussions.



La question éthique partage les professionnels.

Les informations demandées sur le médical posent question à l'ensemble des partenaires, et une partie s'oppose fermement à les voir mentionner sur la feuille de route de l'enfant.

Une partie des partenaires, à peu près la moitié, est très favorable à la feuille en l'état actuel (hormis peut être le côté médical).

Explications de leur part :

- Avoir ces informations permettra de mieux appréhender la situation du jeune pour faciliter sa prise en charge et éviter quelques fois de passer à côté de choses essentielles, non transmises par d'autres services ayant suivi / ou suivant le jeune.
- La transmission parfois ne se fait pas, mais toutes ces informations sont connues de manière plus ou moins importantes par chaque partenaire.
- Le devoir de secret professionnel est mis en avant pour garantir et légitimer la transmission de ces informations aux professionnels en charge de l'enfant.

Une partie des partenaires, l'autre moitié, est favorable pour que les grandes lignes du parcours figurent, mais ne veut pas voir mentionner d'autres informations.

Explications de leur part :

Au regard de l'éthique et de la déontologie de leur métier, transmettre de manière formalisée des informations précises sur l'enfant et sa famille ne peut se faire.

Le droit à l'oubli est aussi mis en avant

Le droit de l'usager, du fait d'un non accord de sa part, semble ne pas être respecté

Avoir trop d'informations sur l'enfant peut « orienter » le travail des professionnels qui s'appuieraient par facilité sur les simples info. de la feuille, et perdraient de leur objectivité.

Néanmoins, même si certains affirment solidement leur position pour l'une ou l'autre des options la majorité des partenaires est « partagée » entre la crainte d'une dérive, les questions éthiques-juridiques (Voir avis CNIL demandé par l'OADS) et d'autre part la possibilité d'obtenir un outil qui permettrait aux professionnels une meilleure prise en charge des enfants.



Résumé des réactions des partenaires sur l'expérimentation d'une feuille de parcours de l'enfant

L'élaboration d'un outil retraçant le parcours de l'enfant, complété au fur et à mesure par les différents services travaillant auprès de l'enfant :
Une solution partagée par les 26 partenaires lancés dans l'expérimentation

+

Un souci d'amélioration constante de la prise en charge de l'enfant, en replaçant l'enfant au centre des préoccupations :
Une légitimité pour la mise en place d'un tel outil

+

L'outil doit être validé et reconnu par tous les partenaires avant son lancement, afin d'en garantir une utilisation optimum :
Un cadre et des limites mis en avant par tous

Remarque : une partie des partenaires a émis le souhait d'offrir la possibilité au jeune de consulter son parcours. Ceci en mettant en place un accompagnement pour la lecture et la transmission de cette feuille.

Remarque : les questions d'éthiques seront abordées au niveau national, notamment par la consultation de la CNIL.



2003

Première phase de l'expérimentation : 2003 / 2004

Objectif = recenser les obstacles et les leviers au balisage des parcours d'enfants.

- Avril 2003 à mars 2004 : tester un outil méthodologique de suivi des parcours : la feuille de route.
- Avril 2004 : réunion de synthèse départementale avec tous les partenaires impliqués.
- Mai 2004 : réunion de synthèse à l'ODAS des bilans départementaux.
- Automne 2004 : réunion à l'ODAS pour élaborer des propositions de mise en œuvre opérationnelle sur la base des premiers constats.
- Fin 2004 : bilan des constats et propositions faites par les départements expérimentateurs dans une lettre de l'ODAS.

Seconde phase de l'expérimentation : 2005

Objectif = rendre opérationnel le suivi des parcours d'enfant

- Méthode :
- modifier la feuille de route sur la base des remarques issues des bilans départementaux
 - propositions de règles de circulation de l'information. la CNIL sera sollicitée.
 - accompagnement par l'ODAS d'un département volontaire pour la mise en œuvre opérationnelle du suivi des parcours d'enfants.

2005

